

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

DIVERS

27 – 05 Avril 2012

FETE DE PENTECOTE 2012 – DON POUR LA ROSIERE ET LE ROSIER

Rapporteur : Madame HEMMAMI

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que la ville de Moissac organise avec le comité des fêtes les traditionnelles fêtes de Pentecôte du 25 au 28 mai 2012.

Conformément au testament de Feu de Dominique CLAVERIE, la ville offre tous les ans à cette occasion un don à une jeune fille élue « La Rosière » et au « Rosier » son accompagnateur, le plus vieil agriculteur de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer respectivement à la future rosière et au rosier, la somme de 200 euros.



**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire

Pour copie conforme

Moissac le 06 Avril 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :